

INNOVATION EN BIOTHÉRAPIES ET BIOPRODUCTION

APPEL À PROJETS



Opérateur

Forme

Intensité

Date limite

Mix
Subvention / Avance Remboursable

Jusqu'à 80%

21/11/2023

Les projets devront proposer des solutions innovantes s'inscrivant dans une des 3 thématiques suivantes :

- Développement de biothérapies en santé humaine ou santé animale,
- Développement d'outils de R&D ou de stratification pour le développement de biothérapies,
- Développement de nouveaux procédés de bioproduction, nouveaux outils, équipements et systèmes d'optimisation de technologies de bioproduction existantes.

La durée des projets doit être comprise entre 12 et 48 mois.

L'assiette de dépenses minimale est de 1 ou 2 millions d'euros selon les thématiques pour les projets individuels et de 2 ou 4 millions d'euros selon les thématiques pour les projets collaboratifs.

Contact

Anne-Sophie JEUSSELIN
Directrice de bureau - Tours
07-77-84-30-66